

# Déclaration d'accident « Ethias assurance »

**ATTENTION : Pour que la déclaration soit prise en considération par l'assurance, la **visite chez le médecin** doit être effectuée **maximum 48 heures après l'accident.****

## Mode d'emploi

Lors d'une déclaration d'accident, veuillez remplir correctement et lisiblement les documents.

Voici quelques petites instructions à suivre scrupuleusement.

**Les indications ci-dessous sont à remplir par le blessé**

Page 1: (A) à compléter par le déclarant

Cadre 2: **IDENTITE DE LA VICTIME**

Cadre 3: DATE ET LIEU DE L'ACCIDENT

Page 2 (A) à compléter par le déclarant

Cadre 4: DESCRIPTION DE L'ACCIDENT

Cadre 5: COMPLETER CETTE CASE SI UNE AUTRE PARTIE EST IMPLIQUEE .....

Cadre 6: TEMOIGNAGES

Cadre 7: SURVEILLANCE

} FACULTATIF

**INDIQUER LA DATE MAIS NE PAS SIGNER EN BAS DE PAGE (réservé Camfa)**

Page 3: (B) avis aux victimes d'un accident et à leurs parents

DATER ET SIGNER

Page 4: (C) certificat médical

A FAIRE REMPLIR, DATER ET SIGNER PAR LE MEDECIN

**Envoyez le tout (les 4 pages) à : Claude Smekens  
Rue Bourlon 58  
7830 BASSILLY**

**Dés réception et après vérification, les documents seront transmis immédiatement à la compagnie d'assurance par Jean-Pierre (représentant la Camfa).**

Dés acceptation du dossier, Ethias vous transmettra par courrier :

- Le numéro de votre dossier
- Un document à remplir par votre mutuelle
- Un certificat de guérison à faire remplir par le médecin (idem que page 4)

**Petit conseil : Faites une photocopie de tous les documents relatifs à votre accident et conservez les soigneusement.**